toutes les villes manufacturières, le travail avait recommencé, et les étrangers affluaient de nouveau à Paris. Ce mouvement heureux, arrêté un moment par l'agitation électorale, reprendra son cours à l'aide de l'appui que vous prêterez au gouvernement.

FINANCES.

Quoique les affaires commerciales et industrielles aient repris en grande partie, l'état de nos finances est loin d'être satisfaisant.

Le poids de engagemens hasardeux contractés par le dernier gouvernement a nécessité, durant le cours de l'année 1848, une liquidation qui a ajouté à la dette publique 56 millions 500,800 fr. de rentes nouvelles.

D'un autre côté, les dépenses extraordinaires que la révolution de Février a entraînées ont produit un surroît de charges qui, toute compensation faite, s'élève, pour l'année 1848, à 265 millions 498,428 fr., et, malgré les ressources additionelles dues au produit de l'impôt des 45 c. et aux emprunts négociés, l'exercice laissera un déficit de 72 millions 160,000 fr.

L'année 1849 faisait, d'après les combinaisons du budget qui s'y rapportait, laisser un déficit de 25 millions; mais les faits n'ont pas répondu aux calculs, et des changemens considérables se sont accomplis sous l'empire des circonstances imprévues. Des impôts nouveaux, dont le produit est évalué à plus de 90 millions, n'ont pas été votés; d'autre part, non seulement l'impôt du sel a été réduit des deux tiers, mais les revenus de la taxe des lettres sont descendus fort au-dessous du chiffre qu'on espérait trouver, et le déficit prévu s'élèvera à environ 180 millions.

Un autre fait inattendu est venu aggraver la situation. L'impôt sur les boissons, dont le produit dépasse 100 millions, demandait à être adouci et simplifié par une forme nouvelle qui le mît en harmonie avec l'esprit de nos institutions; un amendement rattaché au budget de 1849 l'a aboli à partir du 1er janvier 1850 et en a prescrit le remplacement.

Il est devenu indispensable maintenant de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes; on n'y peut parvenir qu'en réduisant les dépenses et en trouvant de nouvelles sources de revenu.

Cet état de non-balance mérite d'être pris en sérieuse considération. Ce qui doit nous occuper aujourd'hui et nous encourager, c'est de constater les élémens de force et de richesse que renferme notre pays.

GARDE NATIONALE.

La garde nationale, qui s'est montrée presque partout animée du sentiment de ses devoirs, compte aujourd'hui près de 4 millions d'hommes, dont 1 million 200,000 sont armés de fusils et de mousquets.

Elle possède 500 canons.

L'organisation de 300 bataillons de gardes nationales mobilisables est préparée conformément au décret du 24 juillet dernier.

Quant à la garde mobile engagée pour une seule année en 1848, sa réorganisation au mois de janvier dernier fit du cadre l'effectif de 120,000 à 60,000 hommes, ce qui a produit une économie de 7 millions.

ARMÉE.

L'armée, toujours fidèle à l'honneur et à son devoir, a contenu, par son attitude ferme et inébranlable, à contenir les mauvaises passions à l'intérieur, et a donné à l'extérieur une juste idée de notre force.

Nous avons maintenant sous les armes un total de 450,000 hommes et de 91,754 chevaux.

Nous possédons 16,495 bouches à feu de toute espèce, dont 13,700 en bronze; les bouches à feu de campagne sont au nombre de 3,139.

C'est aussi à notre armée que l'Algérie doit le repos dont elle jouit. Une cert in agitation s'était manifestée chez les Arabes et les Kabyles, mais des opérations bien combinées et bien exécutées ont promptement rétabli l'ordre et la sécurité. Notre influence s'en est accrue.

Les travaux du port d'Alger, et ceux qui ont pour but de créer ou d'améliorer nos voies de communication se poursuivent avec l'activité permise par les allocations budgétaires.

La colonisation privée témoigne par l'état des récoltes de cette année même qu'elle est en voie de progrès.

L'industrie est en et développement des colonies agricoles se continuent avec zèle et persévérance.

Notre flotte, qui protége nos colonies et fait respecter notre pavillon sur toutes les mers, se compose :

De la flotte active à voiles comprenant 10 vaisseaux de ligne, 8 frégates, 18 corvettes, 24 bricks, 12 transports et 24 bâtimens légers;

De la flotte active à vapeur, qui est de 14 frégates, 13 corvettes et 34 avisos.

En dehors de la flotte active se trouvent les bâtimens en disponibilité de rade et en commission de port. C'est une réserve prête à agir dans le plus bref délai.

Cette réserve se compose de 10 vaisseaux, 15 frégates à voiles, 10 frégates à vapeur, 6 corvettes et 6 avisos, également à vapeur.

Le personnel de ces frégates réclame 958 officiers de vaisseau de tout grade, et persévérance, comprs, et un effectif de marins dont le chiffre ne s'élève pas à moins de 28,000 hommes.

Un mouvement sérieux ne s'est manifesté au sein de la société coloniale, qui désormais repose sur la solide base de l'égalité civile et politique. Au bienfait de la liberté pour les noirs est venu s'ajouter la compensation d'une indemnité pour les colons. Une équitable répartition vient de l'opérer, un élément de paix, de travail et de prospérité.

En restant autant qu'il sera possible dans les prévisions du budget voté de 1849, le gouvernement espère continuer le maintenir intact l'établissement naval et colonial, jusqu'à ce qu'il puisse en proposer l'amélioration et le développement par l'assemblée législative.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

L'agriculture, cette source de toutes les richesses, a reçu tous les encouragemens qu'il était possible de lui donner en si peu de temps.

Depuis le 20 décembre dernier, vingt et une fermes-écoles ont été créées, et forment, avec les neuf vingt déjà existantes, le premier degré de l'enseignement agricole. D'autres seront établies, dont trois rang d'écoles régionales et fonctionnent aujourd'hui comme établissemens de l'Etat, d'après les prescriptions de la loi du 3 octobre.

L'administration a fait mettre en possession des fermes renfermées dans le petit parc de Versailles destiné à l'Institut national agronomique.

Cent vingt-deux Sociétés d'agriculture et plus de trois cents comices ont pris part à la répartition des fonds votés pour l'encouragement de l'agriculture.

Par arrêté du 25 avril 1849, une commission d'hommes spéciaux et dévoués s'est mise à l'étude de la question des colonies agricoles. Le désir du gouvernement était de trouver le moyen le plus efficace de venir au secours des classes laborieuses en ramenant les ouvriers des villes aux travaux des campagnes, et, d'après l'exemple des autres pays, dont les documens ont été réunis, d'utiliser au profit des pauvres la mise en valeur des terres incultes.

L'organisation des haras nationaux a été profondément modifiée par l'arrêté du 21 décembre 1848.

L'industrie chevaline est en progrès; elle a partout repris sa marche, et toutes les institutions qui en découlent, et qui s'étaient crues menacées, sont revenues à leur niveau.

Le bon emploi du crédit de 500,000 fr. alloué pour la remonte des établissemens n'a pas été étranger à ce résultat : jamais la remonte n'a été si aussi considérable ni aussi brillante que cette année.

La situation des subsistances est satisfaisante : la récolte de 1848 a été plus que suffisamment que celle qui l'a précédée, offre cependant des ressources supérieures aux besoins du pays.

Les renseignemens parvenus sur l'état des récoltes en terre sont très favorables : c'est une consolation, au milieu de toutes ces épreuves, de voir l'abondance des produits promettre à nos populations le bon marché des denrées alimentaires.

L'exposition des produits de l'industrie, qui exerce une influence heureuse sur le mouvement des affaires, s'est ouverte le 4 juin; le nombre des exposans inscrits s'était élevé, en 1844, à 3,919; il dépasse, cette année, le chiffre de 4,000.

L'exécution de la loi sur les associations ouvrières se poursuit et touche à son terme. Sur 600 demandes parvenues au département du commerce, il ne reste aujourd'hui à statuer que sur 80. Des 3 millions voté, il a été alloué 2 millions 284,000 fr. à 45 associations.

Les chambres consultatives et les chambres de commerce vont être constituées sur des bases nouvelles.

Le commerce extérieur de la France s'était élevé en 1847 à la somme totale de 2 milliards 614 millions, dont 1 milliard 343 millions à l'importation, et 1 milliard 271 millions à l'exportation.

Rudement éprouvé par les événemens politiques, l'année 1848 a vu, comme on pouvait s'attendre, décroître considérablement le commerce français. On n'en saurait encore indiquer exactement la valeur, l'administration des douanes n'étant pas encore en mesure d'en déterminer le chiffre; mais on ne peut douter que ce chiffre se trouve réduit dans une proportion très notable. La mise en consommation des matières nécessaires à l'industrie, en effet, a beaucoup perdu. Celle des fontes est tombée de 95,941 tonnes à 45,583; la houille, de 2 millions 183,000 tonnes à 1 million 796,000; la laine, de 128,000 quintaux à 80,962; la soie, de 15,000 à 7,688, etc.

Un élément, au reste, permettra de juger assez exactement des variations qu'a subies notre commerce extérieur en 1848: c'est la recette des douanes.

En 1846, elle avait donné en moyenne mensuelle environ 11 millions.

Durant les mois de janvier et février 1848, elle a produit une moyenne de 8 millions 700,000 fr. A partir de mars, elle n'a, durant les trois mois suivans, elle n'a s'affaiblissant, que donné 7 millions en moyenne, qu'environ 5 millions; durant les mois de juillet, août et septembre la moyenne se relève un peu au-dessus de 8 millions; enfin, pour les mois d'octobre, novembre et décembre, elle atteint le chiffre de 9 millions, c'est-à-dire près du double de ce qu'avaient produit les mois les plus agités de l'exercice.

Il est facile de voir que dans le cours du dernier trimestre, et à mesure que le pays approchait du moment où le pouvoir allait se trouver régulièrement et définitivement constitué, la marche des affaires commerciales s'améliorait en même temps que se raffermissait la confiance publique.

Cette influence s'est fait principalement sentir sur nos exportations. Presque tous les articles avaient, durant le premier semestre, éprouvé de fortes pertes. A l'aide de l'élévation et de l'extension des primes (décret du 19 juin 1848), elles reprennent une activité qui se fait particulièrement remarquer vers la fin de l'année. A cette époque la diminution disparaît pour la majeure partie des articles; pour certains même, comme les vins, les eaux-de-vie, les sucres et les toiles, il y a, comparativement à 1847, quelque accroissement.

Mais c'est en examinant les résultats des premiers mois de 1849 qu'on aperçoit plus évidemment encore ce mouvement améliorateur.

Si, en janvier et février, on trouve des différences moins sensibles comparativement aux mois correspondans de 1848, l'avantage en mai et avril passe, pour la plupart des marchandises importées et exportées, du côté de 1849.

Aussi, pour citer quelques uns de ces articles qui alimentent plus spécialement le travail industriel, le coton, qui en 1848 avait, en 2 millions de kilog., au lieu de 13; la houille, 567,000 tonnes, au lieu 447,000; la laine, 45,765 quintaux, au lieu de 21,380; le sucre brut, 26 millions de kilog., au lieu de 15; l'indigo, 394,000 kilog., au lieu de 289,000, le bois d'acajou, 700,000 kilog., au lieu de 505,000, etc. Enfin, la recette des douanes, au 30 avril 1849, s'élève à 39 millions de francs, au lieu de 26 millions 787,000 fr. qu'elle avait donnés à pareille époque de 1848; et ce qui prouve que l'amélioration s'est continuée en mai, malgré les agitations qui ont affecté ce mois, c'est qu'il a donné 5 millions et demi de plus que celui de 1847, et que Paris a vu, comparativement aussi à mai 1848, s'élever de 6 millions le chiffre de ses exportations.

Le décret qui avait temporairement élevé le taux des primes de sortie, ayant cessé d'être en vigueur à partir du 1er janvier 1849, on eût pu croire que les exportations allaient, à dater de ce mois, un moment se ralentir. Il n'en a rien été. Cette mesure législative avait, sous ce rapport, accompli en 1848 les bénéfices de 1849; il n'en a rien été : nos tissus de toutes sortes montraient au 31 mai dernier un accroissement très marqué, et il en était de même de nos sucres raffinés, de nos peaux ouvrées, de nos vertes et de nos vins.

En résumé, la situation du commerce français vivement compromis pendant une grande partie de l'année 1848, s'est un peu améliorée vers la fin de cet exercice, et a pris une marche positivement ascendante depuis le commencement de 1849. C'est un résultat qui, en assurant au présent des espérances certaines, semble être aussi une garantie de sécurité pour l'avenir.

La question de la réforme pénitentiaire, la question du travail dans les prisons se rattachent aux intérêts de l'industrie. Chacun des systèmes a été particulièrement étudié; le rétablissement de la discipline est l'objet d'efforts persévérans, et une idée proéccupe surtout l'administration, celle de la part qu'il conviendrait peut-être d'accorder à l'agriculture dans la réorganisation des travaux des condamnés.

Le nombre des prisons départementales est de 400

Celui des maisons centrales de 21

Etablissemens ou quartiers d'éducation correctionnelle pour les jeunes détenus . . 12

Colonies agricoles fondées par le gouvernement. 5

Administrées par des particuliers . . . 7

Total. . . . 445

Au 1er janvier 1848, la population s'élevait, dans les prisons départementales, à . 26,653

Dans les maisons centrales, à. 17,789

Dans les établissemens et colonies de jeunes détenus 3,600

Total. . . . 48,043

Actuellement on compte en France plus de 1,300 établissement publics pour les malades, les vieillards, les enfans, etc., dont les revenus annuels dépassent la somme de 53 millions.

Il faut y ajouter plus de 8,000 bureaux de bienfaisance pour la distribution de secours à domicile qui possèdent environ 13 millions 580,000 fr. de revenus ordinaires.

Enfin d'autres services charitables, relatifs aux muets-de-pieds, aux enfans trouvés, aux aliénés indigens, aux sourds-muets et aux aveugles, emploient au soulagement des infortunés des sommes qui s'élèvent à près de 50 millions. C'est donc environ 116 millions par an qui sont consacrés à l'assistance publique, sans compter les charités privées dont il est impossible de calculer l'importance, même approximativement.

Mais ces secours, tout immenses qu'ils paraissent, sont encore trop faibles si on les compare à la masse des besoins. Le gouvernement le voit, et il a la ferme volonté de pourvoir à cette insuffisance.

Les mesures qui peuvent intéresser la santé publique ont été prises sur tous les points de la France. Des comités d'hygiène et de salubrité ont été institués; leur organisation promet dans un avenir prochain d'heureux résultats, et dès aujourd'hui assure d'utiles secours aux populations environnantes par le chef-lieu.

Les crédits votés par l'Assemblée Nationale ont permis de venir en aide aux communes atteintes, et dont les ressources étaient insuffisantes pour procurer aux familles pauvres les secours dont elles avaient besoin en présence de l'épidémie.

TRAVAUX PUBLICS.

Malgré l'avantage qu'il y aurait en à augmenter les travaux publics afin d'employer tous les bras oisifs, l'état de nos finances engagées l'Assemblée Constituante à décréter des réductions considérables, qui ont porté sur l'achèvement des routes, l'entretien et des dotations spéciales affectées aux réparations des principales rivières et des ports maritimes.

Nos 48,000 kilomètres de canaux ont eu à supporter des réductions analogues.

Les deux nouveaux canaux même commencés suivant un décret de l'Assemblée, le premier entre Nogent et Marcilly, le second dérivé de la Saulx pour l'amelioration de la Seine, ont été interrompus faute de crédits, quoique le but eût été d'offrir aux ouvriers un salaire assuré.

Cependant, deux des lignes les plus importantes n'ont pas été abandonnées et touchent à leur fin. Ce sont le canal de la Marne au Rhin et le canal latéral à la Garonne.

Quant aux chemins de fer exécutés par l'Etat, on avait déjà dépensé, au 31 décembre 1847, pour les lignes construites, près de 800 millions.

D'après les évaluations des ingénieurs, il restait encore à dépenser, pour les terminer, une somme de 350 millions. La crise financière a forcé de réduire successivement cette somme jusqu'à 46 millions.

Le réseau du Nord a été accru au mois de mars d'une section comprise entre Creil et Noyon.

Le chemin qui borde la rive gauche de la Loire a été prolongé jusqu'à Saumur.

Dans les chemins du Centre, on s'est avancé jusqu'à Nérondes.

Sur la grande ligne entre Paris et Marseille, la section de Marseille à Avignon est ouverte. L'état administre provisoirement cette ligne dont la Compagnie concessionnaire a été légalement déposséde.

D'Avignon à Lyon, aucun travail n'a été entrepris. Entre Lyon et Paris, l'Etat a repris la concession qu'il avait faite le 20 décembre 1845.

De Paris à Tonnerre et de Dijon à Châlon-sur-Saône, la voie de fer a été ouverte dans quelques semaines. Pour complétter le chemin de Tonnerre à Dijon et de Châlon à Lyon, il faut encore près de deux ans de travaux non interrompus.

Les contrées de l'Ouest n'ont obtenu qu'un seul tracé, celui qui joindra la capitale avec la ville de Rennes. La tête de cette ligne était l'un des deux chemins de Versailles, et le 1er avril dernier rattache au chemin de la rive gauche les travaux complétement terminés entre Versailles et Chartres. Le transport des voyageurs commencera le 10 juillet, et dans huit mois, le point extrême pourra être porté à la Loupe, et avoir ainsi un accès à la population du département de l'Orne.

L'exploitation des mines et celles de mines métalliques-ont, malgré la crise commerciale de 1848, fait quelques progrès.

Quarante-cinq concessions nouvelles de mines ont été données, c'est-à-dire autant que dans les trois années précédentes réunies. Depuis le 1er janvier 1849, jusqu'au 19 mai, dix autres concessions ont été accordées.

Les permissions d'usines ont suivi le même progrès. En 1847, il en avait été accordé trente-six; pour 1848 on en compte cinquante cinq; enfin dix-neuf depuis le 1er janvier 1849.

La carte géologique proprement dite est achevée et publiée.

Le crédit proposé au budget de l'exercice 1849 pour l'organisation d'un service hydraulique ayant pour but le desséchement des terres insalubres n'ayant pas été admis, l'administration a dû nécessairement se borner à organiser un service spécial dans un certain nombre de départemens où les conseils généraux avaient donné leur approbation à cette mesure.

L'industrie des bâtimens civils, qui occupe un grand nombre d'ouvriers et d'artistes, a souffert de notre état de crise.

L'Assemblée Nationale s'est bornée à voter les crédits nécessaires à l'achèvement des constructions déjà entreprises depuis plusieurs années; aussi les travaux ont-ils été repris à la Sainte-Chapelle, à l'Ecole des Mines, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à l'Ecole Polytechnique, à l'Ecole vétérinaire de Lyon, etc.

Le gouvernement a pensé qu'il serait digne de la République d'achever le palais du Louvre, où seraient réunies toutes nos richesses littéraires et artistiques; il en a fait la demande à l'Assemblée.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dès le début de son administration, le ministre de l'instruction publique a institué deux commissions pour préparer deux projets de loi sur l'enseignement primaire et sur l'enseignement secondaire, ayant pour but principal l'application immédiate et sincère du principe de la liberté inscrit dans la Constitution. Le résultat de leurs laborieuses délibérations sera sans retard présenté à l'Assemblée.

Un projet de loi sur l'établissement de cours d'administration pratique dans chaque faculté de département a été présenté à l'Assemblée Nationale. Elle n'a rien décidé. La question sera de nouveau posée devant l'Assemblée Législative.

Deux arrêtés du pouvoir exécutif, en date du 30 mai et du 16 août, avaient placé dans les attributions du ministère de l'instruction publique les établissemens d'enseignement en chaque faculté de droit devenuée siége d'une académie. Une commission présidée par l'un de nos généraux les plus expérimentés a été chargée d'étudier le moyen de répandre la connaissance de la langue arabe parmi les Européens, et celle de la langue française parmi les indigènes.

L'administration des cultes n'a rencontré que des encouragemens et des approbations dans le rapport de la commission du budget.

Des négociations ont été entamées avec la cour de Rome pour l'érection de trois sièges épiscopaux dans nos possessions coloniales. Cette mesure sera le complément de l'émancipation des noirs, et achèvera d'assimiler les colonies à la métropole.

La rénovation des Facultés de Théologie catholique, conformément au vœu de l'Assemblée Nationale, a également excité des préoccupations du gouvernement. Une commission a élaboré un projet sur cette délicate question qui touche aux intérêts les plus élevés de la religion, et, à ce titre, ne peut être utilement résolue sans la participation du pouvoir spirituel.

Les allocations considérables, en permettant d'élever le traitement des instituteurs et d'apporter une première amélioration à la position des desservans, témoignaient chez l'Assemblée de la ferme volonté de répondre aux besoins religieux et intellectuels des populations. Cette pensée de haute portée, d'équité et de justice sociale, l'a comprise et continué sans doute par l'Assemblée Législative.

Il y a aujourd'hui en France 68 établissemens d'instruction supérieure et 6,269 étudians.

En dehors de l'Ecole Normale, qui reçoit 115 élèves, on compte 1,310 établissemens d'instruction secondaire et 106,963 élèves. Il existe 56 lycées, 509 collèges communaux et 955 établissemens particuliers.

Les écoles primaires reçoivent 3 millions 196,079 garçons et 1 million 354,056 filles; ce qui donne un total de 3 millions 550,135 élèves.

Ces détails sommaires vous prouveront, Messieurs, que l'administration qui a pour mission de veiller à l'éducation de la jeunesse, et de diffuser les lumières, a fait tout ce qui dépendait d'elle, et a pris une impulsion nouvelle, et, dans les diverses branches qui la composent, elle ne s'est pas bornée au simple accomplissement de ses fonctions, mais elle a cherché les moyens de répondre à l'attente publique, en préparant son budget de 1850 et en le faisant voter ainsi qu'il est soumis à l'Assemblée Législative.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Il est dans la destinée de la France d'ébranler le monde lorsqu'elle se remue, de le calmer lorsqu'elle se modère. Aussi l'Europe nous rend-elle responsables de son repos ou de son agitation. Cette responsabilité nous impose de grand devoirs; elle domine notre situation.

Après février, le centre-coup de notre révolution se fit sentir depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, et les peuples qui se trouvaient placés à la tête des affaires ne voulurent pas lancer la France dans une guerre dont on ne pouvait prévoir le terme : ils eurent raison.

L'état de la civilisation en Europe ne permet de livrer son pays aux hasards d'une collision générale qu'après avoir épuisé tout ce qui d'une manière évidente le droit et la nécessité. Un intérêt secondaire, une raison plus ou moins spécieuse d'influence politique ne suffisent pas; il faut qu'une nation comme la nôtre, si elle s'engage dans une lutte colossale, puisse justifier à la face du monde, par la grandeur de ses succès, ou la grandeur de ses revers.

Lorsque je parvins au pouvoir, de graves questions s'agitaient sur divers points de l'Europe. Au delà du Rhin comme au delà des Alpes, depuis le Danemark jusqu'en Sicile, il y avait pour nous un intérêt à sauvegarder, une influence à exercer. Mais en présence de l'ébranlement général, mieux pour être énergiquement soutenus, qu'on courût les chances d'une conflagration européenne? Voilà la question : ainsi posée, elle devient facile à résoudre.

Sous ce point de vue, dans toutes les affaires extérieures qui ont le sujet de négociations que nous allons passer en revue, la France a fait ce qui était possible de faire pour l'intérêt de ses alliés, sans cependant recourir aux armes, cette dernière raison des gouvernemens.

La Sicile, il y a près d'un an, s'était insurgée contre le Roi de Naples. L'Angleterre et la France interviennent avec leur flotte pour arrêter des hostilités qui prenaient le caractère du plus cruel acharnement; et l'Autriche, qui, en Italie, exerce plus d'intérêt dans cette question que la France elle-même, les deux amiraux s'unirent d'un commun accord pour obtenir du Roi Ferdinand en faveur des Siciliens une amnistie complète et une Constitution qui garantissait leur indépendance locale et administrative. Ils refusèrent. Les amiraux quittèrent la Sicile, forcés d'abandonner le rôle de médiateurs, et bientôt la guerre recommença. Un peu plus tard, ce même peuple, qui avait repoussé des conditions favorables, était obligé de se rendre à discrétion.

Au nord de l'Italie, une guerre sérieuse avait éclaté, et un moment, l'armée française pénétrait poussé ses succès jusqu'au Mincio, l'on a pu croire que la Lombardie recouvrerait son indépendance. La désunion fit promptement évanouir cet espoir, et le Roi du Piémont fut obligé de se retirer dans ses Etats.

A l'époque de mon élection, la médiation de la France et de l'Angleterre avait échoué parce que les parties belligérantes. Il ne s'agissait plus que d'obtenir pour le Piémont les conditions les moins désavantageuses. Notre rôle était indiqué, commande même. S'y refuser, c'était allumer une guerre européenne. Quoique l'Autriche n'eût envoyé aucun négociateur à Bruxelles, lieu indiqué de la conférence, le gouvernement français conseilla au Piémont de résister au mouvement qui l'entraînait à la guerre, et de ne pas recommencer une lutte trop inégale.

Ce conseil ne fut pas suivi, vous le savez, et après une nouvelle défaite, le Roi de Sardaigne conclut directement avec l'Autriche un nouvel armistice.

Quoique la France ne fût pas responsable de cette conclusion, elle ne pouvait pas permettre que le Piémont fût écrasé, et du haut de la tribune, le gouvernement déclara qu'il maintiendrait l'intégrité du territoire d'un pays qui couvre une partie de nos frontières. D'un côté, il s'est efforcé de modérer les exigences de l'Autriche demandant une indemnité de guerre qui parut excessive; de l'autre, il a engagé le Piémont à faire de justes sacrifices pour obtenir une paix honorable. Nous avons tout lieu de croire que nous réussirons dans cette œuvre de conciliation.

Tandis qu'au nord de l'Italie se passaient ces événemens, de nouvelles complications survenaient au centre de la Péninsule compliquer la question.

En Toscane, le grand-duc avait quitté ses Etats; à Rome s'est accomplie une révolution qui avait vivement ému le monde catholique et libéral. En effet, depuis deux ans on était habitué à voir sur le Saint-Siége un Pontife qui prenait l'initiative des réformes utiles, et dont le nom, répété dans des hymnes de reconnaissance d'un bout de l'Italie à l'autre, était le symbole de la liberté et le gage de toutes les espérances, lorsque tout à coup l'on apprit avec étonnement que le souverain, naguère idole du peuple, avait été contraint de s'enfuir furtivement de sa capitale.

Aussi les actes d'agression qui obligèrent Pie IX à quitter Rome parurent-ils aux yeux de l'Europe être l'œuvre d'une conjuration, bien plus que le mouvement d'un peuple qui ne pouvait être passé en un instant de l'enthousiasme le plus vif à l'ingratitude la plus affligeante.

Les puissances catholiques envoyèrent des ambassadeurs à Gaëte, pour s'occuper des graves intérêts de la papauté. La France devait y être représentée. Elle écouta tout sans engager son action. Mais quand la défaite de Novare fit les affaires prirent une tournure plus décidée. L'Autriche de concert avec Naples, répondant à l'appel du Saint-Père, notifia au gouvernement français qu'il eût à prendre un parti, car ces puissances étaient décidées à marcher sur Rome pour y rétablir purement et simplement l'autorité du Pape.

Mis en demeure de nous expliquer, nous n'avions que trois moyens à adopter :

On nous opposer par les armes à toutes espèce d'intervention, et, en ce cas, nous rompions avec toute l'Europe catholique, et le seul intérêt de la République romaine que nous n'avions pas reconnus;

Ou laisser les trois puissances coalisées rétablir à leur gré et sans ménagement l'autorité papale;

Ou bien, enfin, exercer de notre propre mouvement une action directe et indépendante.

Le gouvernement de la République adopta le dernier moyen.

Il nous semblait facile de faire comprendre aux Romains que, pressés de toutes parts, ils n'avaient de chances de salut qu'en nous; que si notre présence assurait la sécurité de leur chef de l'Etat souverain, fidèle à lui-même, ramènerait avec lui la réconciliation et la liberté; qu'une fois à Rome, nous garantissions l'intégrité du territoire en étant tout prétexte à l'Autriche d'entrer en Romagne. Nous pouvions même espérer que notre drapeau, arboré sur nos frontières, en face de l'Italie, aurait étendu son influence protectrice sur la Péninsule tout entière, dont aucune des doléances ne peut nous trouver indifférents.

L'expédition de Civita-Vecchia fut donc résolue de concert avec l'Assemblée Nationale, qui vota les crédits nécessaires. Elle avait toutes les chances de succès. Les renseignements reçus s'accordaient à dire qu'à Rome, excepté un petit nombre d'hommes qui s'étaient emparés du pouvoir, la majorité de la population attendait notre arrivée avec impatience. La simple raison devait faire croire qu'il en serait ainsi, car entre notre intervention et celle des autres puissances, le choix ne pouvait pas être douteux.

Un concours de circonstances malheureuses en décida autrement : notre corps expéditionnaire peu nombreux, eut une résistance sérieuse n'était pas prévue, et, lorsque la Civita-Vecchia, il ne pouvait pas être instruit que s'il eût pu arriver à Rome le même jour, on lui aurait ouvert les portes avec joie. Mais pendant que le général Oudinot notifiait son arrivée au gouvernement de Rome, Garibaldi y entrait à la tête d'une troupe formée des réfugiés de toutes les parties de l'Italie et attirée du reste de l'Europe, et sa présence, on le conçoit, accroît subitement la force du parti de la résistance.

Le 30 avril, six mille de nos soldats se présentèrent sous les murs de Rome. Ils furent repoussés à coups de fusil. Quelques uns furent atteints dans leurs rangs par des prisonniers. Nous avons tous gémir du sang répandu dans cette triste journée. Cette lutte inattendue, sans rien changer au but final de notre entreprise, a paralysé nos intentions bienfaisantes et rendu vains les efforts de nos négociateurs.

Au sein même de l'Allemagne, l'insurrection avait compromis l'indépendance d'un Etat, l'un des plus anciens et des plus fidèles alliés de la France. Le Danemark avait vu les populations des duchés de Holstein et Schleswig se révolter contre lui, tout en reconnaissant cependant la suzeraineté du Roi qui les avait toujours gouvernés. Le gouvernement central de l'Allemagne crut devoir décréter l'incorporation du Schleswig à la Confédération, parce qu'une grande partie du peuple était de race allemande.

Cette mesure est devenue la cause d'une guerre acharnée. Angleterre et la France offrirent leur médiation, qui a été acceptée. La France, la Russie, la Suède se sont montrées disposées à appuyer le Danemark. Des négociations ouvertes depuis plusieurs mois ont amené cette conclusion, que le Schleswig formerait, sous la souveraineté du Roi de Danemark, un duché indépendant, ce qui prouvait, sans qu'il y fût s'entendre sur les conséquences qu'il fallait en tirer, et les hostilités ont recommencé. Les efforts des puissances que je viens de nommer tendent en ce moment à la conclusion d'un nouvel armistice, préliminaire d'un arrangement définitif.

Le Danemark, qui est agité par de graves perturbations. Les efforts faits par l'Assemblée de Francfort en faveur de l'unité allemande ont provoqué la résistance de plusieurs des Etats fédérés, et amené un conflit qui, se rapprochant de nos frontières, doit attirer notre surveillance. L'empire d'Autriche, engagé dans une lutte acharnée avec la Hongrie, s'est cru autorisé à appeler le secours de la Russie. L'intervention de cette puissance, la marche de ses armées vers l'occident ne pouvaient qu'exciter à un haut degré la sollicitude du gouvernement, qui a déjà échangé à ce sujet des notes diplomatiques.

Ainsi partout en Europe il y a des causes de collisions que nous avons cherché à apaiser tout en conservant notre indépendance d'action et notre caractère propre.

Dans toutes ces questions, nous avons toujours